

En application de l'article L 132-9-3-1 et de l'article A 132-9-4 du Code des assurances :**Tableau 1 : Humanis Prévoyance**

Année	Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction/recherche par l'entreprise d'assurance	Nombre d'Assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	Montant annuel (toutes provisions technique confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	Nombre de contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance	Montant Annuel des contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance
2016	241	493	735 253 €	49	499 997 €
2017	133	463	334 101 €	6 (*)	13 005 € (*)

(*) Complément en cours d'analyse

Tableau 2 : Humanis Prévoyance

Année	MONTANT ANNUEL et nombre de contrat dont l'assuré a été identifié comme décédé	NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel	NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rentes)	MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires
2016 - en montant	1 029 041 €	289 135 €	369 521 €	358 554 €
2016 - en nombre	38	10	64	57
2017 - en montant	3 824 405 €	872 952 €	8 803 976 € (*)	2 884 582 € (*)
2017 - en nombre	78	14	123 (*)	47 (*)

(*) Complément en cours d'analyse